



Comité de domaine de compétence ciblée (DCC)

Politique sur le remboursement des dépenses

Réunion annuelle du comité de domaine de compétence ciblée (DCC) au siège du Collège royal :

Lorsque le comité de DCC tient sa réunion annuelle au siège du Collège royal, les membres suivants reçoivent le remboursement de leurs frais de déplacement et d'hébergement, conformément à la [Politique sur les voyages d'affaires](#) du Collège royal :

MEMBRES VOTANTS :

Président ou présidente

Président désigné (présidente désignée) ou vice-président (vice-présidente)

Membres indépendants (5)

Représentant ou représentante de la collectivité

MEMBRES NON VOTANTS :

Présidente ou présidente (ou représentant ou représentante) de la voie d'accès ou du comité de spécialité connexe

Jusqu'à deux représentants de directeurs de programme de DCC

Le remboursement sera effectué dans les cas suivants :

TRANSPORT :

Le Collège royal remboursera les frais de voyages effectués en Amérique du Nord. Si vous avez assumé ces frais, vous devez joindre tous les reçus à votre demande de remboursement. Toutes les réservations de voyage doivent être effectuées auprès du voyageur du Collège royal.

- Avion : Le coût des billets pour tous les vols sera remboursé jusqu'à concurrence du tarif Standard/Flex/Confort d'Air Canada, Econo/Econo-Flex/Privilège de Westjet ou Standard/Flexible/Freedom de Porter.

- Train : Le Collège royal remboursera les billets de train jusqu'à concurrence du tarif classe Affaires de Via Rail.
- Le Collège royal remboursera les frais de déplacement jusqu'à concurrence du coût d'un billet aller-retour.
- Véhicule personnel : Indemnité de 56 cents le kilomètre.
- Les frais de stationnement, taxi et voiture de location peuvent également être remboursés.

Encore, le voyageur du Collège royal, offre un meilleur service et des avantages additionnels aux voyageurs, notamment un service d'aide en cas d'urgence, l'application des programmes de fidélisation (p. ex., Aéroplan, Starwood Preferred Guest), l'utilisation d'une carte de crédit personnelle pour accumuler des points ou la capacité d'imputer directement au Collège royal le coût des billets d'avion admissibles et de profiter de rabais accordés aux bénévoles du Collège royal par les transporteurs ferroviaires et aériens. Vous pouvez communiquer avec le voyageur à l'adresse royalcollege.travel@encore.ca.

HÉBERGEMENT :

- Une nuitée par jour de réunion : veuillez joindre la note d'hôtel aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 425 \$ la nuit (taxes et frais compris); ne pas inclure le service Internet ou les frais de repas et frais accessoires (c.-à-d. nourriture/boissons, mini-bar, location de films, service de blanchisserie et frais de téléphone).

FRAIS DE REPAS ET FRAIS ACCESSOIRES :

- Repas et frais accessoires durant le(s) jour(s) de voyage : jour(s) de voyage non consacré(s) à l'activité (réunion officielle du Collège royal), mais aux allers-retours entre le lieu de l'activité et le point de départ. Joindre tous les reçus détaillés aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 50 \$ par jour de voyage (incluant les taxes).

Frais de repas et frais accessoires le jour de la réunion : veuillez joindre tous les reçus détaillés aux fins de remboursement, jusqu'à concurrence de 100 \$ (incluant les taxes) par jour si l'organisation hôte fournit deux repas ou plus, et jusqu'à concurrence de 150 \$ (incluant les taxes) si elle fournit moins de deux repas par jour; les montants peuvent être regroupés pour la durée du séjour.

Nous ne sommes pas en mesure de rembourser les frais des membres non-votants (autres que ceux précités) qui assistent aux réunions du comité de spécialité.

Les réunions au Collège royal se tiendront en mode hybride afin de permettre aux participants non subventionnés de s'y joindre virtuellement. La participation virtuelle aux réunions hors site dépendra des ressources technologiques disponibles et des coûts connexes.

Réunion d'un comité de DCC de concert avec l'association nationale de spécialistes ou durant ses assemblées annuelles ou autres organisations :

Lorsqu'un comité de DCC tient une réunion de concert avec l'association nationale de spécialistes, le Collège royal ou le corps professoral, ou durant leurs assemblées annuelles, les dépenses personnelles ne sont pas remboursées.

Frais accessoires

Les frais accessoires des président, président désigné et vice-président, comme les timbres et les appels interurbains, sont remboursées sur présentation d'un relevé de frais au gestionnaire, Soutien aux spécialités, de l'Unité des spécialités.